



## Avertissement

---

Il incombe à la personne qui donne les renseignements requis dans le formulaire *Renseignements personnels* d'aviser par écrit le registrateur des alcools, des jeux et des courses dans les cinq jours qui suivent tout changement important aux renseignements fournis dans une demande ou une pièce jointe.

Le fait de fournir des renseignements faux, incomplets ou trompeurs dans une demande ou un document soumis au registrateur des alcools, des jeux et des courses, ou de ne pas fournir certains renseignements, ou encore d'omettre d'aviser le registrateur de tout changement important qui survient après le dépôt d'une demande peut entraîner le refus, la suspension ou la révocation de l'inscription.

## Instructions

---

**Vous devez remplir le présent formulaire si vous :**

**a) souhaitez vous inscrire comme :**

- préposé au jeu de catégorie 1; ou
- préposé au jeu de catégorie 2.

**b) êtes une des personnes ci-dessous associées à un fournisseur ou à un exploitant qui présente une demande d'inscription :**

- un propriétaire unique (si l'auteur de la demande est une entreprise individuelle)
- un associé (si l'auteur de la demande est une société de personnes)
- un dirigeant ou administrateur de la société qui présente la demande et de toute société mère ou de portefeuille
- un actionnaire possédant au moins cinq pour cent des actions de la société qui présente la demande
- un fiduciaire et bénéficiaire de fiducies possédant des actions de la société qui présente la demande, de sa société mère ou de ses sociétés de portefeuille, ou encore qui en détient une participation.
- un employé principal, défini comme étant :
  - a. soit une personne qui doit avoir, pour le compte de l'auteur de la demande, un accès permanent à une zone restreinte\* d'un lieu réservé au jeu de l'ontario;
  - b. soit une personne qui négocie ou établit les prix, pour le compte de l'auteur de la demande, avec l'exploitant d'un lieu réservé au jeu en ontario;

- c. soit une personne qui est signataire autorisé dans les relations d'affaires entre l'auteur de la demande et d'un lieu réservé au jeu;
- d. soit une personne qui a ou aura le pouvoir de prendre des décisions sans appel dans les relations d'affaires quotidiennes entre l'auteur de la demande et des exploitants d'un lieu réservé au jeu en ontario.

\* Une « zone restreinte » est une zone qui nécessite des contrôles d'accès stricts pour sécuriser le lieu réservé au jeu ou protéger l'intégrité du jeu ou les actifs. Les personnes qui entretiennent ou réparent le matériel de jeu ont également accès aux « zones restreintes. »

**c) êtes une personne qui remplit une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein d'un syndicat :**

- a. soit négocie ou administre une convention collective qui régit le salaire, les heures et les conditions de travail ou d'emploi de n'importe quel préposé au jeu inscrit en ontario;
- b. soit fait de la représentation pour les griefs;
- c. soit sollicite ou perçoit en ontario, au nom du syndicat, des droits d'adhésion, des cotisations, des prélèvements, des amendes, des contributions ou d'autres frais auprès de n'importe quel employé d'un casino ou d'un établissement de machines à sous en ontario;
- d. soit est dirigeant, membre du corps dirigeant ou occupe un poste d'agent syndical, de superviseur ou de décideur au sein du syndicat;
- e. soit, moyennant rémunération, conseille ou représente un syndicat ou lui prête son concours en ce qui concerne n'importe quel employé d'un casino ou d'un établissement de machines à sous en ontario, relativement aux activités énumérées aux points a), c) ou d) ci-dessus.

**d) êtes une des personnes ci-dessous associées à un vendeur qui présente une demande d'inscription :**

- un propriétaire unique (si le demandeur est une entreprise à propriétaire unique);
- un associé (si le demandeur est une société en nom collectif);
- un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire (si le demandeur est une personne morale);
- un membre (si le demandeur est une association ou une organisation), qui ont ou auront un pouvoir décisionnel ou des responsabilités de supervision en ce qui a trait à la vente de billets à fenêtres ou de produits de l'OLG.

## **Pièces jointes**

---

Si l'espace prévu pour les réponses est insuffisant, veuillez joindre une feuille distincte indiquant votre nom et précisant la rubrique et le numéro de la question.

## Conseils pratiques

---

Un formulaire *Renseignements personnels* distinct doit être soumis pour **chacune** des personnes énumérées à la section 9 du formulaire *Inscription d'un vendeur* et **chacune** des personnes demandant l'inscription à titre de préposé au jeu de catégorie 1 ou de catégorie 2.

Remplissez bien toutes les sections des formulaires requis, à moins d'indications contraires, et veillez à joindre tous les documents et renseignements connexes nécessaires afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre demande d'inscription.

Voici des précisions se rapportant à diverses sections de la demande de *Renseignements personnels*. Il s'agit de sections pour lesquelles les auteurs de demande requièrent parfois des précisions.

## Section 2 – Preuves d'identité

---

Genres de pièces d'identité acceptables :

- Permis de conduire de l'Ontario avec photo
- Carte de citoyenneté canadienne avec photo
- Carte-photo délivrée en vertu de la *Loi de 2008 sur les cartes-photo*
- Passeport canadien
- Carte-photo BYID délivrée par la LCBO
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes
- Carte de résident permanent (du Canada)
- Certificat sécurisé de statut indien (du Canada)

## Section 3a – Adresses – Adresse personnelle actuelle

---

Joindre une liste de vos domiciles au cours des quatre dernières années sur une feuille distincte, au besoin.

**Section 3b – Adresses – Adresse postale** : Préciser l'adresse à laquelle vous voulez recevoir votre courrier (si elle diffère de votre adresse personnelle actuelle).

## Section 4 – Détails au sujet de la demande

---

Ne pas remplir cette section s'il s'agit d'une demande d'inscription à titre de vendeur ou à titre de préposé au jeu de catégorie 1 ou de catégorie 2.

## Section 5 – Renseignements personnels

---

- S'il s'agit d'une première demande, fournir ces renseignements pour les 10 dernières années.
- S'il s'agit d'une demande de renouvellement, fournir ces renseignements pour les quatre dernières années.

**Remarque :** Préciser toutes les périodes d'emploi et les périodes de chômage, notamment pour des études ou un congé parental.

## Où doit-on soumettre sa demande?

---

Veillez envoyer par la poste ou livrer votre demande dûment remplie et les documents connexes à l'adresse suivante :

**Commission des alcools et des jeux de l'Ontario**  
Inscription et délivrance des permis  
90, AVENUE SHEPPARD EST  
BUREAU 200  
TORONTO (ONTARIO) M2N 0A4

### **Conservez une copie des formulaires et des pièces jointes pour vos dossiers.**

Ne télécopiez ni ne soumettez pas de photocopies de formulaires ou de documents qui requièrent une signature, à moins d'instructions contraires de la CAJO. Des signatures originales à l'encre sont requises sur tous les formulaires.

## Important

---

Les demandeurs sont tenus de connaître les responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* et des règlements y afférents. On peut accéder à la Loi et aux règlements à partir du site [www.agco.ca](http://www.agco.ca), Lois-en-ligne (<https://www.ontario.ca/fr/lois>) ou en appelant ServiceOntario Publications à **1 800 668-9938**.

## Questions ou préoccupations

---

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la CAJO durant les heures d'ouverture normales au **416 326-8700** (dans la région du grand Toronto) ou au **1 800 522-2876** (sans frais en Ontario). Vous trouverez également des renseignements utiles sur notre site Web ([www.agco.ca](http://www.agco.ca)).